

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSÉS : Mme LEMBEZAT (à donné pouvoir à M. le Maire), M. RAMALHO (à donné pouvoir à M. WILS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 – 121 - CONVENTION D'INTERVENTION DE L'APGL – TRAVAUX DE RÉSEAUX DE LA RUE DES JACOBINS

Rapport présenté par Monsieur ETCHEBERTS, conseiller municipal :

Vu la délibération du Conseil municipal n°19-134, en date du 25 septembre 2019, validant l'adhésion de la commune au service voirie et réseaux de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL),

Vu le règlement d'intervention du service arrêté par le Comité syndical de l'Agence,

Considérant les besoins de la commune en matière d'accompagnement technique et administratif afin de mener à bien les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement en prévision des travaux de la rue des Jacobins,

Il est proposé de recourir aux services de l'APGL pour effectuer les prestations suivantes :

1 – Les études pré-opérationnelles :

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| • le rapport DRAC (avant-projet) | 2 demi-journées |
| • le suivi archéologique | 4 demi-journées |
| • les études préliminaires | 4 demi-journées |

2 – L'aide à la réalisation des projets :

- | | |
|--|------------------|
| • l'avant-projet | 9 demi-journées |
| • l'assistance à la passation du marché public | 15 demi-journées |
| • le suivi et le contrôle des travaux | 20 demi-journées |
| • l'assistance à la réception des travaux | 1 demi-journée |

La convention d'intervention prévoit que le service voirie et réseaux est mis à la disposition de la commune pour des durées respectives de 55 demi-journées pour des travaux en majorité d'eau potable.

Considérant le coût d'une demi-journée qui s'établit à 281 € pour l'année 2022, le montant des contributions à payer sera de 15 455 € pour le budget de l'eau.

Considérant que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'eau potable pour l'année 2022,

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 27 septembre 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable :

- à l'établissement d'une convention d'intervention du service voirie et réseaux de l'Agence Publique de Gestion Locale, pour les travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue des Jacobins,
- au paiement des contributions relatives à la réalisation de ces prestations, pour un montant de 15 455 € sur le budget de l'eau potable,

et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 octobre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le 17 OCT. 2022

